



Fonds en faveur des droits humains de l'Église évangélique réformée de Suisse EERS : rapport annuel 2022

Fonds en faveur des droits humains

Le mandat en faveur des droits humains de l'Église évangélique protestante de Suisse (EERS) a été formulé lors de l'Assemblée des délégués de l'automne 1996. En décembre 2005, le Conseil en a précisé les modalités de mise en œuvre dans le programme « Activités de la FEPS en faveur des droits humains ».

Le Fonds pour les droits humains se veut une contribution à la mise en œuvre. Il soutient en Suisse et dans le monde des actions et programmes visant à améliorer la situation des droits humains, à prévenir et combattre les discriminations, et à motiver et habiliter des groupes et des organisations à mener des activités autonomes ainsi qu'à faire valoir leurs droits. Les programmes doivent avoir au moins un certain rapport avec la Suisse. Un soutien est également apporté à des personnes dont les droits fondamentaux sont menacés ou violés.

Le Fonds est alimenté uniquement par des dons, des collectes et autres contributions volontaires. Si les donateurs et donatrices ne mentionnent pas d'affectations particulières, les versements reçus pour l'ensemble du programme des droits humains de l'EERS sont affectés au Fonds pour les droits humains.

Collaboration entre l'Église évangélique réformée de Suisse EERS et l'Entraide protestante suisse (EPER)

Sur mandat de l'Église évangélique réformée de Suisse EERS, le Centre de contact pour les droits humains de l'EPER a examiné et approuvé durant l'année sous revue les demandes de soutien de projets adressées au Fonds en faveur des droits humains par des organisations en Suisse et à l'étranger, ainsi que des demandes de particuliers.

Le secteur « Églises » a assuré le contact de l'EERS avec le Centre de contact pour les droits humains de l'EPER ainsi que l'administration des dons. Les services centraux de la chancellerie de l'EERS ont tenu la comptabilité.

Soutiens et allocations pour particuliers

Durant l'année sous revue, le bureau du Fonds pour les droits humains de l'EPER a examiné neuf demandes individuelles.

Des soutiens ont été accordés dans deux cas particuliers :

- La première demande concerne un requérant d'asile turc, hébergé au centre fédéral de Kappelen à Lyss. Il est décédé durant son transport à l'hôpital en taxi, ses demandes d'aide médicale ayant été longtemps ignorées. Son cas illustre de manière représentative les déficits du régime de l'asile en Suisse ; il a le potentiel d'améliorer durablement la situation qui prévaut, en termes de droits humains, dans les centres d'accueil fédéraux pour requérants et requérantes d'asile en Suisse. Le suivi juridique de ce cas est long et complexe, les proches du défunt ne disposent pas de moyens financiers.
- La deuxième requête porte sur une contribution financière aux frais d'avocat pour un recours contre un renvoi en Iran. Mme F. court un grave danger dans sa patrie en raison de ses antécédents. Les raisons de sa fuite sont d'une part spécifiquement liées à son genre ; d'autre part, sa situation est compliquée par les problèmes de santé de son fils, mineur. L'avocat spécialisé estime que les chances de succès de la requête sont bonnes.

Sept autres requêtes ont été déboutées par le fonds, portant sur une contribution financière à des frais de subsistance.

Le bureau a par ailleurs répondu à des requêtes téléphoniques ; le plus souvent, il a été en mesure d'aider les personnes qui demandaient des conseils.

Soutien et allocations au profit d'organisations et de projets

En 2022, le Fonds pour les droits humains de l'EPER a examiné quinze demandes pour des démarches en faveur du respect des droits humains (projets, colloque). Il a accordé une contribution à quatre organisations :

- L'ONG Centre Suisse pour les droits des migrants (CSDM) a reçu un montant destiné au projet Legal Defense Vulnerable Persons, qui vise à soumettre chaque année quatre à six cas de portée stratégique à des juridictions internationales telles que la Cour européenne des droits de l'homme et les comités des Nations Unies contre la torture, pour les droits des enfants et pour l'élimination de toutes les formes de discriminations à l'égard des femmes. Les affaires soutenues doivent présenter des aspects à la fois importants et fondamentaux et avoir le potentiel de changer de manière significative la pratique et l'application du droit en Suisse, afin d'apporter une amélioration sensible au sort des personnes migrantes vulnérables en termes de droits humains dans notre pays.
- La communauté d'ateliers Atelieregemeinschaft M87, représentée par Anna Werren, didacticienne en histoire et Jonathan Liechti, photographe et cinéaste, aborde la question de la violence domestique en Suisse par le biais d'un court métrage documentaire. Le public cible visé par le film se constitue des classes du troisième cycle et des ateliers de prévention. La responsable du projet ayant une formation didactique, la qualité pédagogique du film est assurée. Le film a pour vocation d'habiliter les personnes directement concernées en les informant de leurs droits et d'autre part de favoriser la prévention. Cet important travail d'information et de sensibilisation a bénéficié d'une contribution.
- La Société pour les peuples menacés (SPM) a obtenu une contribution pour « l'Aborigen Forum », un réseau informel des militantes et militants indigènes en Russie ; ce groupe continue de s'engager en faveur des droits des indigènes en dépit du contexte politique extrêmement tendu, en suivant les processus politiques à l'intérieur et à l'extérieur de la Russie, en observant la situation en matière de droits fonciers, en créant des partenariats nationaux et internationaux et en assurant le dialogue avec les autorités à tous les niveaux. Ces forums sont essentiels pour l'échange et l'élaboration de stratégies communes et de bonnes pratiques pour leur travail en matière des droits humains. Le soutien de la SPM à l'Aborigen Forum porte sur la recherche de fonds, la défense de droits et l'élaboration d'un manuel pour les militant-e-s pour accroître leurs responsabilités et leurs capacités.
- La requête de la Berner Beratungsstelle für Sans-Papiers [centre bernois de consultation pour les sans-papiers] en faveur de la création d'un collectif pour sans-papiers a été approuvée. Le collectif souhaite pouvoir expliquer plus facilement leurs droits et possibilités d'action aux sans-papiers, donner à ces derniers davantage d'impact en leur permettant de créer leurs propres réseaux et sensibiliser le grand public par des activités destinées à illustrer la situation des sans-papiers. Les centres existants, à Bâle et à Zurich, montrent que le format du collectif est un bon moyen pour améliorer la situation des sans-papiers et pour habiliter ce groupe de la population à organiser ses propres activités et à exercer ses droits.

Trois des requêtes ne correspondaient pas au Règlement du Fonds pour les droits humains, car l'aspect juridique n'était pas au premier plan. Les sept autres requêtes ont dû être refusées en raison du seuil de dépenses, inférieur à ce qui avait été prévu. Les organisations touchées par cette limite financière ont été invitées à déposer une requête de suivi en 2023 le cas échéant.

Au total, 15'000 francs suisses ont été attribués à des particuliers et à des projets.

Bilan 2022 du Fonds pour les droits humains en CHF

	2022	Dépenses	Recettes
Solde au 1.1.2022	59'968.16		
Crédits (EPER) du Fonds			
Aide individuelle (2 cas)		1'500.00	
Projets et actions (4 cas)		13'500.00	
Frais d'administration et de traitement des projets		730.55	
EPER (selon l'article 6 de l'Accord EERS/EPER)		*3'300.00	
Collectes et dons			14'611.30
Total I		19'730.55	14'611.30
Apports du fonds			5'119.25
Total II		19'730.55	19'730.55
Solde au 31.12.2022	54'848.91		

* Les 700 CHF restants n'ont pas pu être payés par le fonds, car il n'y avait pas assez d'argent.
Le montant restant a été payé via les frais administratifs de l'EPER. L'EPER ne facturera que CHF 3'300 de frais administratifs au lieu de CHF 4'000.

Remerciements

L'Église évangélique réformée de Suisse (EERS) adresse ses remerciements aux Églises membres ainsi qu'aux donatrices et donateurs individuels pour toutes leurs libéralités allant au Fonds en faveur des droits humains. Elle est également reconnaissante envers l'EPER et notamment envers Corina Castellini, du Centre de contact pour les droits humains de l'EPER, pour leur bonne collaboration. Il a ainsi été une nouvelle fois possible de contribuer concrètement à la réalisation du mandat de promotion des droits humains.

Berne, mars 2023

Hella Hoppe
Directrice de la chancellerie
Église évangélique réformée de Suisse EERS